

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Iniquité d'attribution de la prime Laforcade Question écrite n° 18549

Texte de la question

M. Laurent Croizier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'inéligibilité à la prime Laforcade, accordée par le Ségur de la santé, à des personnels dans les services, dispositifs et établissements accompagnant des personnes en situation de handicap. En effet, dans les services administratifs de ces structures, secrétaires, assistants, comptabilité, ressources humaines, directeurs... ne bénéficient pas de cette revalorisation malgré l'indispensabilité de leur fonction pour la réalisation des tâches nécessaires à la bonne effectivité des services auprès des personnes vulnérables. D'autre part, les personnels, quel que soit leur métier (travailleurs sociaux et éducatifs, soignants, encadrants), du secteur médico-social, ne sont pas éligibles alors qu'ils exercent des postes identiques aux personnes éligibles dans d'autres secteurs. Cette situation suscite des tensions et un sentiment d'injustice au sein des établissements concernés. Dans un contexte d'attractivité tendu, ces revalorisations permettraient de maintenir et d'attirer de nouveaux entrants dans les secteurs du soin et de l'aide aux personnes vulnérables qui manquent cruellement de personnel. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de remédier à cette iniquité.

Données clés

Auteur : M. Laurent Croizier

Circonscription: Doubs (1re circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18549 Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : <u>Travail, santé et solidarités</u>
Ministère attributaire : <u>Travail, santé et solidarités</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>11 juin 2024</u>, page 4709 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)